

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption du budget supplémentaire 2026 du budget principal

Le vingt-quatre (24) juin deux mille vingt-six, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni à Lens, dans les locaux du Louvre-Lens, sur convocation en date du dix-huit (18) juin deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	☒	☐	☐	
	Mme Emilie BOMMART	☐	☐	☒	M. HEUSELE
	M. Christophe COULON	☒	☐	☐	
	M. Luc FOUTRY	☐	☐	☒	
	M. Alban HEUSELE	☒	☐	☐	
	M. Yvan HUTCHINSON	☐	☐	☒	M. COULON
	M. Jean-Michel MICHALAK	☒	☐	☐	
	M. Ludovic ROHART	☐	☐	☒	M. MICHALAK
	M. Ghislain TETARD	☒	☐	☐	
	M. Benoît TIRMARCHE	☒	☐	☐	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	☐	☐	☒	
	M. Luc MONNET	☒	☐	☐	
	Mme Marie-Paule ROUSSELLE	☐	☐	☒	
	Mme Marie SANDRA	☐	☐	☒	Mme VANPEENE
	Mme Anne VANPEENE	☒	☐	☐	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	☐	☐	☒	M. MONNET
	M. Jean-Claude DISSAUX	☐	☐	☒	Mme MESSEANNE
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	☒	☐	☐	
	Mme Véronique THIEBAUT	☐	☐	☒	M. TIRMARCHE
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	☐	☐	☒	
Collège ENT ⁽¹⁾	M. Benjamin DENOYELLE	☒	☐	☐	
	M. Vincent DUCOURAU	☐	☐	☒	
Collège données publiques ⁽²⁾	M. Alain DUCHESNE	☒	☐	☐	
	M. Christian LEROY	☐	☐	☒	
		11	0	13	7

(1) Usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif

(2) Accompagnement pour la valorisation des données publiques

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget primitif 2026 adopté le 29 janvier 2026, ayant procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;

Vu le compte financier unique 2025 adopté le 24 juin 2026 ;

Vu la délibération d'affectation du résultat 2025 adoptée le 24 juin 2026 ;

Vu l'instruction comptable M57.

Considérant la proposition faite au comité syndical d'opérer les mouvements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Reste à réaliser	Chapitre 011	21 937,15 €
	Chapitre 65	186,00 €
Recettes	Chapitre 002	-1 150 000,00 €

Section d'investissement :

Reste à réaliser	Chapitre 21	681,60 €
Recettes	Article 1068	1 150 000,00 €
	Chapitre 001	- 681,60 €

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,**

DECIDE

D'approuver le budget supplémentaire pour l'année 2026 pour le budget principal, figurant en annexe de la présente délibération.

Adopté par :

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 18

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON

